

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de Principe

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 45  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/05/2017  
Réuni le : 16/05/2017  
Sous la présidence de : Gilles Nottebart  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la commission permanente du 15/05/17

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le principe concernant le**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Marché "fourniture d'électricité" :  
Principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le Conseil Régional de Bretagne pour la fourniture d'électricité à partir du 1er novembre 2017.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Sujet :****De :** jean-noel.chopin@bretagne.bzh**Date :** 15/05/2017 17:10**Pour :** Nicolas.Bosser@ac-rennes.fr**Copie à :** melanie.chainon@bretagne.bzh

Mr Bosser, suite à notre échange de ce jour et en substance la teneur du courrier que devrait recevoir les établissements:

Le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1er janvier 2016 et a entraîné la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les contrats non résidentiels d'une puissance supérieure à 36 kW. Pour y répondre, la Région Bretagne avait décidé de proposer à l'ensemble des lycées de s'inscrire dans le dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par le SDE 22. 100 établissements sont aujourd'hui adhérents au groupement du SDE 22.

La durée de validité du marché subséquent initial arrive à son terme le 31 octobre 2017. A l'approche de cette échéance, la Région Bretagne s'est accordé un temps de réflexion sur la stratégie d'achat jusqu'ici retenue, à savoir un achat externalisé.

Afin de poursuivre ses différents engagements en faveur du déploiement des énergies renouvelables, de la commande publique durable et de la maîtrise de l'énergie sur son propre patrimoine, la Région Bretagne a décidé de piloter son achat d'énergie en interne afin d'être en relation directe avec les opérateurs énergétiques.

Un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité, incluant à la fois les lycées qui le souhaitent, mais aussi les sites de son patrimoine propre, pour une application au 1<sup>er</sup> novembre 2017, va donc être constitué. Nous vous invitons bien entendu à rejoindre ce dispositif. Avec une seule procédure pour tous, le groupement porté par la Région offre à chaque établissement, un achat sécurisé, des volumes de consommation massifiés et la mise à disposition de l'expertise technique et juridique des services de la Région.

Une fois cette étape franchie, nous aurons à élaborer ensemble très prochainement un plan « énergie lycées » qui nous permettra de maîtriser au mieux nos consommations et les dépenses de fonctionnement qui y sont associées, et ainsi contenir l'augmentation inéluctable du coût des énergies.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

**Jean-Noël Chopin**

---

**Chef du service de la stratégie patrimoniale et de l'analyse des risques**

*Direction de l'immobilier et de la logistique*

Tél: 02.99.27.11.24

Fax: 02.99.27.10.38